

**Niveau 6 (BAC+3)**



## LE MÉTIER

*Informier, évaluer et accompagner vers l'autonomie*

L'Assistant de Service Social (ASS) évalue, analyse la situation de la personne et co-construit un projet d'accompagnement négocié et contractualisé. Dans le cadre de l'évaluation, il identifie les ressources de la personne et du territoire pour orienter la personne vers les partenaires adaptés.

Il intervient soit en individuel (ASI : Accompagnement Social Individuel), soit en collectif (ASC : Accompagnement Social Collectif). En fonction de son cadre institutionnel, dans les limites de son cadre d'intervention et de ses missions, l'ASS est amené à élaborer et conduire des projets d'accompagnement social.

En savoir + consulter <https://jpo.ids.fr/ass/>

## LIEUX D'INTERVENTION

La profession d'ASS est, en France, la seule profession sociale réglementée. Ne peuvent en effet l'exercer que les titulaires du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social.

Ils peuvent exercer au sein des collectivités locales, des établissements scolaires, des hôpitaux, des établissements pénitentiaires, des caisses de sécurité sociale, de retraite, d'allocations familiales, des entreprises, des établissements du secteur sanitaire et social, des associations, dans les champs de l'insertion, du handicap, de la protection de l'enfance,...

## DÉBOUCHÉS

Les Assistants de Service Social peuvent exercer dans le secteur privé ou dans le cadre d'une des trois fonctions publiques.

## ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Les ASS peuvent accéder à une formation en management ou en ingénierie pour l'obtention du :

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS),
- Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS),
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES).

Avec de l'expérience professionnelle, l'ASS peut accéder à des postes d'encadrement tels que : responsable de CMS, maison des solidarités ou d'unité territoriale ; conseiller technique ou chef de service.

## SE FORMER AUX MÉTIERS DE L'INTERVENTION SOCIALE DANS UNE OPTIQUE ÉMANCIPATRICE

### ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL

DIPLOME D'ÉTAT DE NIVEAU : 6 (RNCP  41748)

GRADE LICENCE - ARRETE DU 06/10/2025

Diplôme d'Etat du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur de la recherche, et la Ministre du travail, de la santé, des solidarités, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées .

#### PUBLIC CONCERNÉ

Étudiants, demandeurs d'emploi, salariés et apprentis

**Aptitudes :** Ce métier nécessite une bonne culture générale, un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, une aptitude aux relations humaines et à la communication, un bon équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles ou complexes.

#### QUELQUES INDICATEURS

**96%**

de réussite en 2025  
( RNCP 37675)

**100%**

d'insertion professionnelle après 6 mois  
(promo 2025 - résultat des 14 répondants  
sur la cohorte de 25 diplômés)

#### DURÉE DE LA FORMATION

**3ans**

#### FORMATION EN ALTERNANCE

**1 517h** de formation **théorique**  
(dont 12h d'accompagnement  
individualisé)

**1 925h** de formation **pratique**  
Sur terrains professionnels

*La formation pratique implique la mobilité des étudiants*

#### RENTÉE : DÉBUT OCTOBRE - SORTIE : FIN JUIN

#### LIEU DE FORMATION

#### NOMBRE DE PLACES

Nombre de places en formation initiale, en contrat de professionnalisation et en contrat d'apprentissage selon agrément de la Région Normandie :

Site de Rouen (76)  
**IDS Normandie**  
Allée de Flore 76380 Canteleu

**60**  
places pour la rentrée 2026  
(dont 50 financées par la Région Normandie)

#### CONTACT

ORIENTATION - INSCRIPTION - FINANCEMENT - BOURSE

#### LE SERVICE ADMISSION

02.32.83.25.24 / [admission@idsnormandie.fr](mailto:admission@idsnormandie.fr)

Responsable de formation : LEVESQUE Lara  
Secrétariat : [secretariat-ass@idsnormandie.fr](mailto:secretariat-ass@idsnormandie.fr)

# DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6 : ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences prévues dans les quatre blocs de compétences (BC) qui conduisent à se préparer à l'obtention du diplôme d'État permettant d'exercer le métier d'Assistant de Service Social.

### Objectifs pédagogiques par BC :

- BC 1 : Concevoir et conduire un accompagnement social global favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie (504h) ;
- BC 2 : Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation (504h) ;
- BC 3 : S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale (252h) ;
- BC 4 : S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social (245h).

## ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique et pratique se découpe en **6 semestres**.

Elle comprend, **en alternance 1925 h de formation pratique** (soit 55 semaines) **et 1517 h de formation théorique**.

La formation est organisée en modules rattachés à des unités de formation pour chaque bloc de compétences.

<http://bit.ly/ass-ref-formation>

### La formation pratique :

Elle se déroule en 5 périodes qui contribuent à la professionnalisation par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain :

En première année, 2 temps de formation pratique sont proposés ;

- ✓ 1<sup>re</sup> période : durée de 6 semaines
- ✓ 2<sup>e</sup> période : durée de 6 semaines

Les objectifs de ces 2 périodes sont de permettre une immersion dans les métiers et de favoriser un positionnement de l'apprenant au regard de la formation choisie.

À l'issue de la première ou seconde période de formation pratique, et au plus tard à la fin du deuxième semestre, l'organisme de formation doit accompagner les apprenants pour leur permettre de confirmer leur choix avec la possibilité de se réorienter vers une autre formation notamment celles préparant aux autres diplômes d'État du travail social conférant le grade de licence.

En deuxième année, 2 temps de formation pratique sont proposés ;

- ✓ Une période de formation pratique collective de 6 semaines (en transversalité avec les étudiants en formation Éducateur

Spécialisé) est proposée autour de l'élaboration d'un Diagnostic Social de Territoire partagé.

- ✓ Un temps de formation pratique de 14 semaines avec des objectifs de professionnalisation.

En troisième année :

- ✓ Un temps de formation pratique de 23 semaines avec des objectifs de professionnalisation.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques sont multiples.

Tout au long du parcours de formation, selon les objectifs d'apprentissages, le scénario pédagogique conçu par le formateur peut comprendre des cours et TD en présentiel, en distanciel, en synchrone ou asynchrone. La plateforme pédagogique <http://e-campus.ids.fr> est mobilisée à cet effet.

Une partie de la formation du DEASS est dispensée en transversalité avec les ES et les ETS. Un socle et des temps communs (BC3 et BC4) ponctuent la formation théorique notamment en première année.

Chaque bloc et unités de formation sont abordés dans une logique de progression dans l'acquisition des compétences jusqu'à la dernière épreuve appelée « épreuve conclusive ».

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

<https://bit.ly/ass-ref-devaluation>

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS) délivré par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur de la recherche, et la Ministre du travail, de la santé, des solidarités, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

L'obtention du diplôme est subordonnée à la validation des 4 blocs de compétences. L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée par un contrôle continu ainsi que par une épreuve en fin de parcours de formation. Les attendus de l'épreuve conclusive du bloc 1 sont fixés au niveau national.

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une validation distincte, sans possibilité de compensation entre les blocs. Un bloc de compétences est validé dès lors qu'un apprenant a validé l'ensemble des unités de formation qui lui sont rattachées. Une unité de formation est validée si la moyenne obtenue à celle-ci est égale ou supérieure à 10/20. Les notes des unités de formation attachées à un même bloc sont compensables.

### Répartition des épreuves d'évaluation par bloc :

- BC 1** - Contrôles continus sur les unités de formation ;  
- Épreuve conclusive.
- BC 2** - Contrôles continus sur les unités de formation ;
- BC 3** - Contrôles continus sur les unités de formation ;
- BC 4** - Contrôles continus sur les unités de formation ;



Nos formations se déroulent  
**partiellement à distance**

Classe virtuelle - activité - ressource - collaboration  
forum de cours - production - tutorat

## DISPOSITIFS POUR RÉUSSIR

### DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Accompagnement collectif et individuel tout au long du parcours par un référent pédagogique, articulant les expériences de terrain et les apports théoriques et conceptuels.

### ANALYSE DES PRATIQUES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Espace d'analyse des situations de travail issues des stages et de réflexion en lien avec les apports théoriques dans une démarche professionnalisante et une posture éthique.

Cet espace offre un creuset de partage d'expériences, ainsi qu'une source de soutien et de rétroaction.

### MOBILITÉ À L'INTERNATIONAL

L'IDS Normandie développe des mobilités internationales dans le cadre de ses formations. Il s'agit d'accompagner toute volonté de mobilité à l'international des étudiants afin de leur permettre de vivre une expérience venant enrichir leur parcours de formation. Ces mobilités réalisées essentiellement sous forme de périodes stage (formation pratique) permettent de contribuer au développement de compétences.

### NUMÉRIQUE

Environnement Numérique de Formation riche  
<http://bit.ly/presentation-services-outils-numeriques>.  
Accès à un référent numérique de proximité.

### CENTRE DE RESSOURCES

sur site et en ligne  
Avec l'appui des documentalistes.

Renforcement individuel à l'écrit en français proposé 100% à distance.

# DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 6 : ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL

## MODALITÉS D'INSCRIPTION / ADMISSION

**PRÉREQUIS :** Le candidat doit remplir au moins 1 des conditions suivantes :

- ✓ Être titulaire du baccalauréat.
- ✓ Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau 4.
- ✓ Remplir les conditions fixées par l'[Article D.613-40 du code de l'éducation](#).

## CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- ✓ S'inscrire et constituer un dossier de demande de candidature
- ✓ Avoir satisfait avec succès l'épreuve d'admission\*
- ✓ Bénéficier d'un financement.

Pour connaître les pièces à fournir,  
se référer au règlement des épreuves d'admission à la formation

<http://bit.ly/reglement-epreuves-admission>

## L'épreuve d'admission :

Un entretien oral individuel de 30 minutes (face à un jury composé de deux personnes, un professionnel, un psychologue ou un formateur) destiné à apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession, compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention.

\*Sauf cas spécifiques - Cf titre 1 - Art 5 - « Niveau du diplôme et conditions d'accès à la formation » - [Arrêté du 06/10/25](#).

Site de formation accessible aux personnes à mobilité réduite.  
Aménagements de formation étudiés pour des personnes en situation de handicap avec le soutien d'un référent handicap

## CALENDRIER

**Ouverture des inscriptions en ligne :** Jeudi 11 juin 2026

**Épreuve d'admission (orale) :** Vendredi 04 septembre 2026

**Résultat d'admission :** Lundi 07 septembre 2026

**Réunion d'information ou session complémentaire éventuelle**  
consulter le lien suivant ou contacter le service admission :  
<http://bit.ly/calendrier-admissions>

## DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

À l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis antérieurs de leur parcours de formation et de leur expérience professionnelle. À l'issue de ce positionnement, et sous réserve de justificatif du parcours antérieur, ils peuvent bénéficier d'allègements et de dispenses de formation. Une commission d'allègements et de dispenses a lieu en septembre.

[Vous pouvez contacter au préalable le service admission.](#)

### DISPOSITIF PASSERELLE

Possibilité d'intégrer directement la 2ème année de formation en ayant bénéficié de la passerelle avec l'IUT du HAVRE sur le département carrière sociale option assistance sociale et après obtention du concours d'entrée.

## FINANCEMENT

Sous réserve d'éligibilité, vous pouvez bénéficier d'un financement :

- Conseil Régional de Normandie
- OPCO (contrat professionnel, apprentissage...)
- Éligible au CPF / Code CPF : **330265**

Nous vous invitons à vous renseigner sur les modes de financement possibles auprès du service Admission ou consulter la «[Présentation des différents financements possibles pour entrer en formation à l'IDS Normandie](#)» sur <http://jpo.ids.fr/contact/>

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La formation peut être réalisée en contrat d'apprentissage avec le centre de formation des apprentis professions sanitaires et sociales :  
<https://www.cfapss-bn.com> - [s.developpement@cfapss-normandie.com](mailto:s.developpement@cfapss-normandie.com)  
06 72 02 91 07 (Mme Leroux, Chargée de Développement)

## COÛT

**Frais d'admission :** Épreuve orale d'admission : **110 €**

- Si financement par la RÉGION :
  - + **Frais de scolarité : 430 € / an**
  - + **CVEC\*\*** (contribution de Vie Étudiante et de Campus) : **105 €** pour 2025
  - + **DI (Droits d'inscription)\* : 193 € / an**
  - + **Frais pédagogique** : pris en charge par la Région.
  - \* *boursiers sont exonérés*Consulter [les règles de financement des formations sanitaires et sociales de la Région Normandie](#)
- Si financement par EMPLOYEUR, OPCO, CPF, de transition
  - + **Frais pédagogique : 15 € par heure** de formation théorique soit, **22 755 €** le coût pédagogique
  - + **Droits d'inscription : 193 € / an**Cas particulier: les apprentis doivent s'acquitter de la CVEC\* et sont exonérés des DI

\* La CVEC doit être réglée sur le portail <https://cvec.etudiant.gouv.fr/> et l'attestation doit être fournie à l'IDS Normandie pour valider l'inscription.

«Aides financières pour une entrée en formation ? » consulter <http://jpo.ids.fr/contact/>

## INSCRIPTION

Poursuite de scolarité ou titulaire d'un baccalauréat depuis -de 4 ans

- Inscription sur <https://www.parcoursup.fr> jusqu'au 31/08/2026

Salarié ou titulaire d'un baccalauréat de + de 4 ans

- Inscription sur notre site [IDS Normandie](#) jusqu'au 31/08/2026  
Depuis le menu choisir "Admission" > S'inscrire

Tuto : « [Comment s'inscrire](#) » sur <http://jpo.ids.fr/contact/>  
Consulter [le processus d'inscription aux épreuves d'admission](#)

**Rouen**

L'IDS NORMANDIE PROPOSE  
DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES  
DANS LE SECTEUR SOCIAL  
CHAMPS SOCIAL - MEDICO-SOCIAL & ANIMATION SOCIALE  
ALLANT DU NIVEAU 3 AU NIVEAU 7



Nos formations se déroulent  
partiellement à distance

Classe virtuelle - activité - ressource - collaboration  
forum de cours - production - tutorat

**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACOUIS DE L'EXPIRIENCE

Validation des Acquis de l'expérience - VAE

Formations  
CERTIFIANTES

Formations  
DIPLOMANTES

Formations  
EN ALTERNANCE

